

PRESENTEVILLERS INFO



OCTOBRE 2015

LOI NOTRÉ

IMPACT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU RUPT

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRÉ) promulguée le 07 août dernier, propose une réforme structurelle très importante, visant à moderniser et à renforcer l'efficacité de l'action des collectivités territoriales.

Cette loi prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici au 1er janvier 2017. Objectifs principaux de cette loi :

- Les regroupements de communes devront correspondre aux bassins de vie des citoyens.
- Les intercommunalités devront regrouper au moins 15 000 habitants,

Les nouvelles intercommunalités seront en mesure, en disposant d'une assise territoriale et financière plus importante, de mieux mutualiser leur action, d'assurer de nouvelles compétences de proximité et d'offrir aux citoyens les services publics de qualité qu'ils attendent, bref d'offrir des services plus adaptés aux enjeux de demain.

Compte tenu de cette situation, 19 communautés de communes du Doubs devront évoluer pour atteindre le seuil légal de 15 000 h; de nombreux regroupements de communautés de communes seront nécessaires.

Au sein de la CCVR, de nombreuses réunions de travail et de concertation sur ce sujet se sont succédées depuis le 27 août 2015.

Un projet de fusion bloc à bloc entre la CCVR et la Communauté de Communes des Trois Cantons (CC3C), pour un total de 14 100 habitants a été développé, d'autres communes pouvant s'y adjoindre.

Lors du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015, en présence des élus de le CC3C, Monsieur le Préfet du Doubs a fait une intervention, et a réaffirmé le caractère obligatoire du seuil des 15 000 habitants. Il a également pris note de la délibération du 07 octobre 2015 de la commune d'Arcey, souhaitant rejoindre le futur regroupement l'Isle sur le Doubs – Clerval - Rougemont.

De ce fait, la fusion pressentie avec la CC3C n'est plus envisageable.

La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) réunie le 15 octobre 2015, dans son rapport, prévoit l'intégration à PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) de :

- La CCVR hors Arcey, 13 communes, 4999 habitants
- La CC3C, 11 communes, 7671 habitants,
- La Communauté de Communes du pays de Pont de Roide, 11 communes, 8029 habitants
- La communauté de communes des balcons du Lomont, 12 communes, 6044 habitants

Le rapport prévoit également la dissolution du Syndicat des Eaux de la Vallée du Rupt et du Syndicat Issans / Raynans pour une intégration à PMA.

Monsieur le Préfet a notifié l'intégralité de ce rapport à chaque commune (consultable en mairie), le conseil municipal dispose d'un délai de 2 mois à partir du 21 octobre 2015 pour se prononcer, et formuler un avis.

Lors du prochain conseil communautaire de la CCVR fixé au 4 novembre 2015, est prévue une intervention de Monsieur le Président de PMA.

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites données à ce dossier.

BOIS D'AFFOUAGE

Inscriptions en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat :

Du jeudi 05 novembre au vendredi 20 novembre 2015
